VILLE DE PARIS

INFORMATION
D25SGVP-000224

Exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble 64 rue des Meuniers/24 rue Nicolaï, à Paris 12e, en vue d'y réaliser un programme d'environ 21 logements locatifs sociaux et un commerce.

La Maire de Paris

Vu les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration reçue le 17 novembre 2024, n° 075/112/24/00277 d'intention d'aliéner l'immeuble 64 rue des Meuniers/24 rue Nicolaï à Paris 12e, cadastré section BS n° 11, appartenant à Monsieur Jean-Claude BROMET, au prix de 4 400 000,00 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission de 105 600,00 € TTC à la charge de l'acquéreur ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 17 décembre 2024 ;

Considérant que la Ville de Paris se caractérise par un taux de logements sociaux de 23,7 % au 1er janvier 2023 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat dans cet arrondissement, afin de se rapprocher du seuil de 25 % fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 9 janvier 2025, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la DIA de 4 400 000,00€ en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission de 105 600,00€ TTC à la charge de l'acquéreur sur :

l'immeuble 64 rue des Meuniers/24 rue Nicolaï à Paris 12e

en vue d'y réaliser un programme d'environ 21 logements locatifs sociaux et un commerce.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 10 janvier 2025